

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2017

**Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS**

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Crématorium de Quimper : Tarifs crématorium 2017

Par délibération du 09 février 2017, de nouveaux tarifs ont été adoptés au sein du crématorium. Suite à une erreur matérielle, il est nécessaire d'y apporter quelques modifications.

Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser les nouveaux tarifs du crématorium de Quimper, applicables au 1^{er} avril 2017 (valeur 2017 et non en valeur 2006 comme indiqué dans la délibération du 9 février 2017). Ces nouveaux tarifs seront ensuite révisés annuellement conformément aux stipulations de l'article 30 de la convention.

Il convient également de rectifier le tarif de crémations faisant suite à une exhumation pour les restes mortels de plusieurs corps regroupés dans un cercueil : le tarif est de 690 € (valeur 2017).

Le tarif ci-dessus a vocation à compléter la grille tarifaire entrée en vigueur en 2017.

Après avoir délibéré (7 abstentions ; 41 suffrages exprimés dont 41 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter ces modifications des tarifs 2017 du crématorium.